

- BereichsleiterIn Hotellerie-Hauswirtschaft (BLH)
- Responsable du secteur hôtelier-intendance (RSHI)
- Responsabile del settore alberghiero-economia domestica (RAED)

Publication de l'examen professionnel fédéral de « Responsable du secteur hôtelier – intendance »

L'examen professionnel fédéral de « responsable du secteur hôtelier – intendance » est mené conformément au Règlement du 20. Janvier 2023 concernant l'examen professionnel de Responsable du secteur hôtelier – intendance et des directives y relatives.

Le règlement et les directives sont disponibles sur :
<https://www.examen-schweiz.ch/fr/Documents.htm>

Dates des épreuves

Lundi, 16. Septembre 2024 – vendredi, 20. Septembre 2024

Lieu de l'examen

CAMPUS Sursee, Leidenbergstrasse 17, 6208 Oberkirch

Adresse et délai d'inscription

L'inscription à l'examen professionnel de « Responsable du secteur hôtelier – intendance » peut être effectuée au moyen du formulaire d'inscription jusqu'au **16 Février 2024**. L'inscription est gérée par le secrétariat d'examen RSHI, qui est situé au **Tägerhardring 8, à 5436 Würenlos**.

Registration : <https://portal.examen-schweiz.ch/>

Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

- Résumé de la formation et des activités professionnelles à ce jour (selon le règlement d'examen)
- Copies des permis et certificats de travail requis
- Le dossier « réflexion d'apprentissage » (peut être remis sur le portail d'inscription jusqu'au **30 juin 2024**)
- Copies des certificats de modules effectués ou attestations d'équivalences correspondantes (les copies des certificats des modules manquants peuvent être remis sur le portail d'inscriptions jusqu'au **15 juillet 2024**)
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Numéro de sécurité sociale (AVS) – obligatoirement indiqué comme suit : 756.xxxx.xxxx.xx

Les données sont utilisées telles que remises par vous pour établir votre brevet fédéral. L'orthographe correcte est par conséquent indispensable. RSHI ne peut être tenue responsable de vos erreurs.

Prüfungssekretariat | Tägerhardring 8 | 5436 Würenlos | Telefon 056 552 06 85 | info.de@examen-schweiz.ch
Secrétariat d'examen | info.fr@examen-schweiz.ch
Segretariato d'esame | info.it@examen-schweiz.ch
www.examen-schweiz.ch

Trägerverbände BLH | Associations faitières RSHI | Organo responsabile RAED

ARTISET

Association suisse des professionnels de la formation
Association suisse des professionnels de la formation
Associazione Svizzera dei Professionisti della Formazione
Associazione Svizzera dei Professionisti della Formazione

fmppro

H+
DES SPÉLLES DES SUISSES
LES HÔTELS DE SUISSE
DES SPESALZ WÜRZEN

**Hotel & Gastro
formation**
Hotel & Gastro Union
Gastromitarbeiter
Hotelfachleute

**BERUFVERBAND
HOTELLERIE &
HAUSWIRTSCHAFT
SCHWEIZ**
Ein Verband der Hotel & Gastromitarbeiter

oda hauswirtschaft schweiz
odra intendenza suisse
odri economia domestica svizera
odri economia da chasa svizra

SIHP

- BereichsleiterIn Hotellerie-Hauswirtschaft (BLH)
- Responsable du secteur hôtelier-intendance (RSHI)
- Responsabile del settore alberghiero-economia domestica (RAED)

Traitement de votre inscription

Nous vous confirmons la réception de vos documents par e-mail. L'admission à l'examen professionnel s'effectue sur la base des documents transmis.

Date de la décision de votre admission

La décision d'admission à l'examen (admission provisoire, si des modules doivent encore être complétés) vous sera communiquée par écrit au plus tard le **16 Mai 2024**.

Date de la convocation à l'examen

La convocation est envoyée au moins six semaines avant le début de l'examen professionnel.

Taxe d'examen

La taxe d'examen s'élève au total à CHF 1'500 (libre de TVA). Les frais d'inscription de 530 CHF sont payables dans les 30 jours suivant la réception de la confirmation d'inscription. Les 970 CHF restants sont payables dans les 30 jours suivant la réception de la décision d'admission. De même, les frais pour l'établissement du brevet fédéral, l'inscription au registre des titulaires de brevet et pour la cérémonie de remise des diplômes sont facturés avec la décision d'admission.

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidats.

Les candidats qui échouent à l'examen ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Annulation de l'inscription

Les candidats qui se retirent dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés. L'inscription peut être annulée jusqu'à 2 mois avant le début de l'examen. Après ce délai, une annulation n'est possible qu'en prouvant une raison valable. Sont notamment réputées raisons valables la maternité, la maladie et l'accident, le décès d'un proche, le service militaire, la protection civile ou le service civil imprévu.

Langues

L'examen de l'automne 2024 sera réalisé en français, allemand et italien.

Prüfungssekretariat | Tägerhardring 8 | 5436 Würenlos | Telefon 056 552 06 85 | info.de@examen-schweiz.ch
Secrétariat d'examen | info.fr@examen-schweiz.ch
Segretariato d'esame | info.it@examen-schweiz.ch
www.examen-schweiz.ch

Trägerverbände BLH | Associations faitières RSHI | Organo responsabile RAED

ARTISET

fmpro
International Institute Facility Management | International Institute of Facility Management | International Institute of Facility Management | International Institute of Facility Management

H+
DES SPÉLLES DES SUISSES
LES HÔTELS DE SUISSE
DES SPERIALI SVIZZERI

**Hotel & Gastro
formation**
Hotel & Gastro Union
Gastrotourismus
Hotellerie

**BERUFVERBAND
HOTELLERIE &
HAUSWIRTSCHAFT
SCHWEIZ**
Ein Verband der Hotel & Gastronomie

oda hauswirtschaft schweiz
odra intendenza suisse
odri economia domestica svizzera
odri economia da chasa svizra

SIHP